



Licenciement pour abandon de poste

Par **helios**, le **15/02/2008** à **09:53**

Bonjour, je travaille depuis 17 ans dans une société d'édition sur paris. J'arrive à la fin d'un congé parental de trois ans. La société va déménager et cela va allonger mon temps de trajet de 20 minute au minimum sur un aller. J'avais déjà 2 heures aller et 2h00 retours pour aller travailler et cela fera presque 5 heures en tout après le déménagement prévu cet été 2008. Je dois retourner au travail dès le 22 mars et je ne veux pas suivre l'entreprise car il y a trop de trajet. Cela devient invivable. Le problème, c'est que pour le moment il n'y a pas de négociations avec les syndicats pour les personnes qui ne suivraient pas. La direction est plutôt réfractaire.
La DRH me propose un abandon de poste, pour pouvoir toucher les ASSEDIC. Si je procède ainsi, vais-je réellement pouvoir toucher les ASSEDIC ? Et au bout de combien de temps ? Le licenciement pour abandon de poste est-il rapide ?
Merci pour votre réponse.
Cordialement
Monnet Sylvie